

25 mai 1874

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 mai 1874

L'ORATEUR prend le fauteuil à onze heures.

Prière

LA QUESTION DE L'AMNISTIE

À propos de la résolution de **M. MOUSSEAU**, pour qu'une adresse soit envoyée à Sa Majesté la priant d'accorder une amnistie générale à toutes les personnes inculpées d'infractions commises pendant et en rapport avec les difficultés qui ont eu lieu au Manitoba pendant l'hiver 1869-1870, on constate que l'honorable député n'est pas à sa place.

* * *

CONSTITUTION DU SÉNAT

À propos de l'ordre de la Chambre de se former une fois de plus en comité relativement à la résolution de **M. MILLS** portant sur la constitution du Sénat, on constate que le député de Bothwell est absent.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'ORATEUR informe la Chambre qu'il a reçu un message du Sénat annonçant que leurs Honneurs ont adopté certains bills sans amendement, de même que le Bill sur les élections avec amendements, et pour lesquels ils ont demandé le concours de cette Chambre.

* * *

RENVOI ARBITRAIRE

M. PLUMB demande de l'information concernant les contrats pour le canal Welland et la démission de M. John B. Smith, le surintendant de la section Est.

L'hon. **M. MACKENZIE** dit qu'aucun surintendant n'a été renvoyé. M. Smith a été suspendu, mais il n'avait pas le titre de surintendant de la section Est. Il y a simplement une lettre dans laquelle on demande que les accusations portées contre lui soient examinées. Il existe cependant un certain nombre de lettres de plaintes concernant sa conduite, l'une d'entre elles traitant plus particulièrement de favoritisme mettant en cause des terrains riverains.

Les contrats n'ont pas tous été adjugés. On a éprouvé beaucoup de difficulté à en garantir la bonne exécution. La section 12 est la seule pour laquelle il n'y a pas encore eu adjudication. Cette section se trouve là où le Grand-Occidental traverse le canal. Le

gouvernement prend des dispositions avec la compagnie pour qu'elle construise un pont temporaire. Il y a deux autres sections à l'égard desquelles les contrats n'ont pas encore été conclus.

* * *

RAPPORT

L'ORATEUR dépose sur la table de la Chambre un état provenant du Greffier et indiquant certains détails en ce qui concerne les employés du Bureau du Greffier.

N'ayant reçu aucune mesure importante en provenance du Sénat, la Chambre suspend ses travaux sans formalité jusqu'à trois heures.

APRÈS LA PAUSE

L'ORATEUR reprend le fauteuil à trois heures vingt-cinq.

* * *

SALAIRES DES AGENTS PARLEMENTAIRES

L'hon. **M. CAMERON (Cardwell)** dit qu'il a constaté que plusieurs des employés à la Chambre touchent un salaire moindre que celui que recevaient d'autres agents occupant des charges semblables au moment de la Confédération. En fait, les salaires des agents de cette Chambre ont baissé de pas moins de 6 300 \$ dollars par année depuis la Confédération, tandis que ceux des agents du Sénat ont augmenté pendant la même période.

Il propose que l'état demandé au Greffier soit confié aux commissaires chargés de la régie interne de la Chambre, afin qu'ils étudient les salaires des divers officiers des deux Chambres de l'assemblée législative et prennent les mesures qui s'imposent.

L'hon. **M. HOLTON** appuie la motion et exprime le désir que les agents qui se dévouent pour la Chambre basse reçoivent des salaires au moins aussi élevés que ceux du Sénat.

La motion est adoptée.

* * *

LES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

M. SCATCHERD dit avoir appris que le crédit de 500 000 \$ pour l'agrandissement de l'édifice départemental de l'Ouest servirait à la construction d'une résidence pour le Bibliothécaire. Il n'est personnellement pas disposé à dépenser une telle somme à cette fin.

L'hon. **M. MACKENZIE** dit que l'agrandissement est nécessaire pour loger des officiers départementaux dont beaucoup sont obligés de travailler dans des bureaux situés temporairement